

Note d'informations aux concurrents

31^{ème} course des Neutrons

Samedi 2 avril 2022

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation des courses sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire. Les organisateurs s'autorisent des adaptations pour la reprise en toute sécurité des activités et l'encadrement des différents acteurs.

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Rassemblement, départ et arrivée des courses, terrains extérieurs du complexe omnisports, Chemin Margarit à St Maurice l'Exil.

Les parcours :

Chaque concurrent doit prendre connaissance de l'itinéraire avant de s'engager dans une course (consulter les plans affichés). Les circuits sont au nombre de 3.

2 courses classiques :

→ Un circuit de 6 000 m pour 2 courses à partir de la catégorie cadet (16 ans).

- 6 000 m = 1 boucle

- 12 000 m = 2 tours de la même boucle.

La circulation est interdite sur les parcours, mais les riverains sont autorisés ponctuellement à circuler en fonction du passage des coureurs dans le sens de la course. (cf. arrêté municipal)

Les concurrents se déplacent à gauche sur le parcours. Les véhicules circulent à droite dans le sens de la course. Les coureurs ne peuvent emprunter plus de la moitié de la chaussée.

→ Protection/Sécurité des coureurs sur le parcours de 5km/10km :

1 signaleur placé pour la traversée du parking Aqualône

1 arrêté, plan d'eau des Blaches, interdit le stationnement sur la partie du parking utilisée par les concurrents.

1 arrêté, rue Renelle, fermée à la circulation et route des Loines barrée au croisement Marcel Pagnol.

1 PM placé au croisement route Hector Berlioz en sortie du plan d'eau des Blaches

1 signaleur croisement H. Berlioz/chemin des Arnaudes

1 signaleur placé à la traversée de la route H. Berlioz

1 signaleur traversée route CNPE (prévu par le CNPE)

1 barrière rue M. Riviere

1 PM croisement route des Dames/Bizet/passage Audin pour faire traverser les coureurs

1 PM croisement Sergent Geoffray/Renelle

1 signaleur rue Sergent Geoffray pour bloquer les véhicules venant du rond-point et orienter les concurrents vers Chemin Margarit.

1 signaleur croisement Alphonse Daudet/Margarit

2 courses d'obstacles dans une zone délimitée, sans circulation de véhicule à moteur avec des bénévoles pour surveiller certains obstacles.

→ **Un circuit de 2500 m avec obstacles, pour jeunes à partir de la catégorie minimales (14 ans) et adultes à partir de la catégorie cadet (16 ans).**

4 courses classiques enfants sur un circuit de 400m, nés entre 2009 et 2017 (6 à 12 ans) :

- **400 m : 5 à 7 ans, départ à 11h30**
- **800 m : 8 à 9 ans, départ à 11h35**
- **1200 m : 10 à 11 ans, départ à 11h40**
- **1600 m : 12 à 13 ans, départ à 11h45**

2- Organisation opérationnelle

→ **L'organisateur**

Mairie St Maurice l'Exil

Service Municipal des sports

31 rue de la Commune BP 10444

38554 SAINT MAURICE L'EXIL cedex

04 74 86 23 61

Site Internet : www.ville-st-maurice-exil.fr

Messagerie électronique : mairie@ville-st-maurice-exil.fr

Responsable sur site : Annick ALONSO 06 31 17 76 03

Service des sports : annick.alonso@ville-st-maurice-exil.fr

Partenaire : centrale nucléaire St Alban/St Maurice

→ **Les assurances :**

L'organisateur a souscrit une assurance « responsabilité civile ».

Il convient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de la participation à ce type d'épreuve.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Il incombe à chacun de se garantir en cas de dommages corporels et tous autres dommages matériels.

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable pour la surveillance des biens ou des objets en cas de perte ou de vol.

→ **Adaptations COVID 19 : masque et passe sanitaire obligatoires**

Création d'une zone réservée, délimitée et contrôlée :

Les concurrents et leurs accompagnateurs seront contraints d'entrer dans une zone délimitée comprenant des espaces de départ et d'arrivée des courses, des espaces dédiés aux secouristes, aux récompenses, aux ravitaillements. Aucun spectateur ne pourra y accéder.

Entrées dans la zone : chaque personne entrant sur site sera masquée et muni d'un passe sanitaire. Une mise à disposition de gel hydroalcoolique sera assurée.

Inscriptions : uniquement en ligne sur le site « chronosphère ». Date limite : mardi 29 mars 2022.

Remise des dossards : ils sont à retirer vendredi 1^{er} avril au bureau des sports, niveau 3 du complexe omnisports (8h30 à 12h et de 13h30 à 20h).

La Charte COVID (documents annexés) est un engagement des coureurs, des bénévoles et des prestataires qui s'engagent à respecter le protocole établi spécifiquement pour l'évènement.

Départ des courses :

Cas des courses classiques : si la distanciation entre chaque participant ne peut pas être respectée, les coureurs seront tenus de porter leur masque sur la zone de départ et s'engage à le remettre dès leur arrivée.

Concernant les courses d'obstacles, les départs seront échelonnés avec 4 concurrents toutes les minutes. Cette organisation limite le nombre de participants à 240.

Aucun espace douches et vestiaires ne sera prévu.

Aucun ravitaillement sur le circuit, course en autonomie.

3 – Conditions de participation

Les Catégories d'âge 2022

(valable jusqu'au 31 octobre 2021, ces catégories changeront le 1er novembre 2021)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958

	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

→ Distances maximales en fonction de l'âge :

Seniors	Distance illimitée
Espoirs	Distance illimitée
Juniors	à partir de 18 ans → maxi 25 km
Cadets	à partir de 16 ans → maxi 15 km
Minimes	à partir de 14 ans → maxi 5 km
Benjamins	à partir de 12 ans → maxi 3 km
Poussins	à partir de 10 ans → - de 2 km
Ecole d'athlétisme	moins de 10 ans → - de 1 km

→ Certificat médical

Conformément à l'article de la loi 231-2-11 du code du sport, la participation aux épreuves de la course des Neutrons est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité.
- « Pass' J'aime courir » validé et complété par le médecin.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération agréée où apparaît la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP...).
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 1 an.
- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

Pour tous les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.
Aucun dossard ne sera remis si ces conditions ne sont pas remplies.

→ Droits d'inscription/Récompenses :

Distances/âges	Catégories	horaires	tarifs	récompenses
5 000 m course à partir de 16 ans	Cadet (16 ans)	10h30	5€	sac à dos à l'arrivée
10 000 m course à partir de 16 ans	Cadet (16 ans)	10h30	8€	sac à dos à l'arrivée bons achat
2 500 m obstacles jeunes	Minimes (14 ans)	14h30	5€	Sac de sport à l'arrivée
5 000 m obstacles adultes	Cadet (16 ans)	14h30	10€	Sac à dos à l'arrivée

Une récompense et un sac de ravitaillement (liquide et solide) sera remis à tous les participants à l'arrivée. Les récompenses seront offertes par la mairie de St Maurice l'Exil à l'arrivée des courses et au podium. Aucune récompense ne sera remise à une autre personne que celle concernée.

→ Dossards

L'athlète doit porter visiblement et pendant la totalité de la course le dossard fourni par l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement ne permettra pas le classement du participant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En raison des départs échelonnés les organisateurs limitent le nombre d'inscrits à 240 participants aux courses d'obstacles.

→ Chronométrage :

Il est assuré par un système de puce collée au dossard. Chaque concurrent conserve son dossard.

Départs groupés pour les courses classiques de 10h30 et échelonnés (4 personnes) toutes les minutes pour les courses d'obstacles.

→ Sécurité/secourisme

La sécurité routière est assurée par l'organisateur avec le soutien de la police municipale.

La circulation est interdite sur les parcours mais les riverains sont autorisés ponctuellement à circuler en fonction du passage des coureurs dans le sens de la course (cf. arrêté municipal).

5 signaleurs sont disséminés aux points stratégiques des parcours des courses classiques, c'est-à-dire aux croisements et changement de direction, pour protéger les coureurs ; ils sont en liaison avec les secouristes et le médecin urgentiste.

Le parcours des courses classiques est repérable grâce à un traçage au sol de couleurs différentes et de la rubalise.

Chaque atelier des parcours d'obstacles sera tenu par un bénévole afin d'assister et porter secours aux concurrents en difficulté (18 ateliers).

Tout concurrent est tenu d'assister, en cas d'accident, un autre concurrent dans l'attente des secours.

→ Cession du droit à l'image

Du fait de leur participation, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que leurs ayants droits, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports promotionnels et publicitaires de la course des Neutrons.

→ Modification, neutralisation ou annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, aléa climatique, ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'annulation pour sécurité sanitaire, COVID 19, les participants seront remboursés.

→ Résultats

Consultables sur les sites internet de la ville de St-Maurice-l'Exil (WWWville-st-maurice-exil.fr) et du chronométrateur (chronosphère).

La participation aux Neutrons implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte les clauses. Les concurrents devront respecter le règlement de l'épreuve.

Les organisateurs vous souhaitent de bonnes courses

ANNEXE 1

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement « course des Neutrons », je m'engage à :

1/ Être en possession d'un passe vaccinal.

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi couverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

ANNEXE 2

CHARTRE DU BÉNÉVOLE – ENGAGEMENT COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole de l'évènement « course des Neutrons » à St Maurice l'Exil, je m'engage à :

- 1/ Être en possession d'un passe vaccinal.
- 2/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi couverts ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 3/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires
- 4/ Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.
- 5/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 6/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 7/ Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

Nom, prénom

Date et Signature